

Domaine de compétences du TISF



- **Réaliser en suppléance les actes de la vie quotidienne** (achats alimentaires, élaboration de menus, cadre de vie, linge...).
- **Favoriser la sécurité** des personnes (prévention des accidents domestiques, aménagement de l'espace dans un but de confort et de sécurité...).
- **Mettre en œuvre un programme progressif d'apprentissage** (mobilisation des potentialités, techniques pédagogiques et éducatives).
- **Favoriser l'appropriation des actes du quotidien** et du cadre de vie (aménagement et équipement du logement).
- **Conseiller sur la gestion du budget quotidien** (achats courants, identifier les risques d'endettement).
- **Aider et soutenir la fonction parentale** (connaître les besoins du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent, permettre aux parents de favoriser leur développement global, participer à l'éducation et à la socialisation de l'enfant).
- **Accompagner la cellule familiale** dans des situations de modification importante de la vie (naissance, séparation, décès).

Dans le cadre de la réforme de la protection de l'enfance, le TISF a toute sa place dans le dispositif de protection de l'enfance.

Il est compétent pour :

- **Accompagner les parents dans leurs fonctions parentales** dans les actes de la vie quotidienne.
- **Contribuer à l'identification des situations de risques** pour l'enfant.
- **Favoriser l'insertion sociale** ou l'intégration des familles dans leur environnement.
- **Accompagner, à la demande du service de l'ASE, et en lien avec l'éducateur référent**, la visite ou le retour d'un enfant placé à son domicile familial.
- **Maintenir le lien parents-enfant(s).**

Mission



Le TISF est un travailleur social, titulaire d'un diplôme d'État. Il intervient auprès de familles ou de personnes en difficulté. Le TISF intervient également en complément de mesures judiciaires telles l'AEMO (Aide éducative en milieu ouvert), l'AED (Action éducative à domicile), en accompagnement de majeurs protégés, ou dans le cadre du RSA (Revenu de solidarité active). Il apporte un soutien éducatif, technique et psychologique dans les actes de la vie quotidienne et dans l'éducation des enfants.

Ce professionnel mène une action sociale préventive et réparatrice qui est le plus souvent réalisée au domicile ou dans le cadre d'actions collectives hors du domicile. Il accompagne la famille pour qu'elle retrouve son autonomie afin d'éviter des interventions plus lourdes, voire des placements en institutions.

Soutien



Élus, financeurs (CAF, MSA, Conseil général, DDCS), prescripteurs (magistrats, protection judiciaire de la jeunesse – PJJ), partenaires sociaux des départements et des communes, associations caritatives... Vous avez tous à cœur, comme l'ADMR, d'améliorer la qualité de vie des familles et des personnes qui vivent sur vos territoires. Nous sommes conscients que les besoins sont immenses.

En agissant ensemble, en favorisant le travail en réseau, en facilitant les démarches et en apportant votre aide financière, nous avons la conviction qu'il est possible de faire encore mieux pour les accompagner. L'ADMR demande aux décideurs institutionnels qu'ils donnent à cette profession sa place fondamentale dans leurs politiques de prévention et d'insertion sociale. C'est ce que garantit la réforme de la protection de l'enfance qui renforce les modes de prévention notamment au domicile.